

« Paroles d'en haut »

Alexandre Niess

Les 6 et 7 décembre 2012, s'est tenu le colloque « Paroles d'en haut », consacré à la parole d'autorité, ses formes, sa production, sa diffusion et sa réception. Organisé par les laboratoires IRAMAT (CNRS) et POLEN (POuvoirs, LETtres, Normes) de l'université d'Orléans, avec le soutien du Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP), il s'est déroulé le premier jour à l'université, le second au Sénat. La façon dont les pouvoirs de toute nature s'adressent à leurs interlocuteurs – citoyens, sujets, fidèles ou administrés – varie selon les époques et les contextes. Ce colloque volontairement trans-périodique et pluridisciplinaire (avec des historiens, des juristes, des linguistes et des politistes) est une initiative rare à souligner. Cette approche originale, sur la longue durée, a permis de souligner invariants et évolutions conceptuelles et conjoncturelles, tandis que, multi-scalaire, elle a mis l'accent sur la dimension régionale. Enfin, la parole publique étant aussi l'apanage d'un certain nombre de professionnels, des praticiens de la parole publique (élus et plumes) sont également intervenus pour faire part de leurs expériences.

Dans la première session consacrée aux formes de la parole d'en haut, Marie-Joséphine Werlings (Paris-Ouest Nanterre – La Défense), avec « La parole du législateur et la mise par écrit des premières lois en Grèce », montre comment la forme écrite remplace l'oralité, avec l'apparition des formulaires dans la Grèce archaïque, et souligne les enjeux de cette inscription de normes et de règles jusque-là orales. À travers plusieurs études de cas, telle que la loi de Dréros (VII^e av. J-C), il apparaît qu'un espace spécial et monumental était consacré à la loi afin qu'elle soit accessible à tous mais que, dans le même temps, des sanctions étaient mentionnées pour ceux qui détruiraient son support, l'écrit – paradoxalement – fragilisant la loi. Celle-ci, expression de la Cité qui met ainsi en scène sa parole, révèle par la même la solidité d'un État qui lui préexiste. Dans la Grèce archaïque, la parole d'autorité est donc collective et le fruit d'une décision commune. Caroline Chopelin-Blanc (Lyon III) étudie ensuite « La réception des brefs pontificaux par les évêques-députés à l'Assemblée nationale (1790-1791) » et analyse dans quelle mesure la parole de ces représentants du clergé se nourrissait de la parole pontificale et *vice-versa*. Ainsi, de mai 1789 à octobre 1790, la parole de Pie VI est quasi absente, alors qu'ensuite et jusqu'en avril 1791, elle est vivement souhaitée par les évêques-députés confrontés à la Constitution civile du clergé. Lorsqu'enfin le 13 avril 1790, Pie VI se montre intraitable, ils tardent à diffuser les brefs pontificaux et ne les relayent pas à l'Assemblée. Mais le 3 mai 1791, lorsque, acculés, ils lui vouent à nouveau obéissance en suspendant le gallicanisme, la parole du pape redevient parole d'autorité. Jean Garrigues (Orléans) évoque, quant à lui, « L'éloquence de l'âge d'or parlementaire (1870-1914) », celle qui pouvait faire chuter un gouvernement d'un mot. Elle est souveraine parce que le Parlement couronne alors le magistère de la parole, qu'il est

maître de son ordre du jour, et que la plupart des orateurs y ont le plus souvent été formés au cours de leurs études. Se constituent ainsi plusieurs générations de l'éloquence : citons Victor Hugo, Adolphe Thiers, puis Jean Jaurès et Georges Clemenceau, et enfin Léon Gambetta et Jules Ferry. Tous savent jouer des effets de manche et de gorge, user de la métaphore ou de la citation, savant dosage de culture humaniste et de mise en scène, parce que tous veulent faire vivre la délibération parlementaire. Denis Pernot (Orléans), enfin, propose une étude de cas, celle de « Barrès et la parole politique ». Journaliste de guerre dans *L'Écho de Paris* de 1914 à 1918, l'écrivain dispose de plusieurs tribunes et veut exercer son « ministère de la parole » en relayant la parole d'en bas, celle des combattants ou de leurs familles. Chroniqueur de guerre, il la transforme en épopée pour maintenir l'Union sacrée. Il puise ses informations à leur source, dans les milliers de lettres qu'il reçoit et lance des campagnes de presse à destination de l'Assemblée ou du Gouvernement. Il tire ainsi son autorité de son rôle d'intercesseur.

La seconde session était consacrée à la fabrication de la parole d'en haut. Émilie N'Diaye (Orléans), tout d'abord, éclaire « les codes de fabrication du discours politique à Rome ». Dans un premier temps, l'analyse de la prise de parole au Sénat montre une vertu suprême, à savoir l'« *auctoritas* » ; ce pouvoir de convaincre, mélange de supériorité sociale et de talent personnel, don autant que construction, qui, constamment, doit être réaffirmé. Elle s'attache ensuite à la redéfinition par Cicéron de l'idéal de l'orateur, caractérisée par le primat des codes éthiques sur les codes techniques de l'« *ars oratoria* ». Cette entreprise de redéfinition est indissociable – Émilie Ndiaye le souligne – d'une entreprise de légitimation de soi menée par un individu, Cicéron, qui n'appartenait pas au cercle des familles patriciennes. Christophe Bellon (Lille), ensuite, étudie le rôle du « discours d'Aristide Briand dans l'élaboration, la discussion et l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État (1903-1911) ». Il révèle l'influence de la parole dans le processus de décision politique, en particulier en cet âge d'or de l'éloquence parlementaire étudié, le matin, par Jean Garrigues. Si le discours d'Aristide Briand se caractérise par une improvisation à peu près totale, il obéit cependant à un impératif fort : la quête d'une majorité centrale. Cet impératif guide tout son argumentaire et fonde son recours frappant (et efficace) à une rhétorique de la diplomatie. Pierre Allorant (Orléans) s'attache ensuite à la mise en scène de la parole du corps préfectoral et des élites locales, dépassant les clichés dépréciateurs longtemps attachés à ces notables. Il souligne ainsi le rôle décisif du corps préfectoral dans la mise en scène, le déploiement et la diffusion de la parole administrative de l'État. Au gré, cependant, de tensions multiples avec les élites locales, qui révèlent une véritable compétition des paroles d'en haut. Gaël Rideau (Orléans) étudie, pour sa part, la place de la parole d'en haut dans les écrits privés (journaux d'événements et journaux autobiographiques). Son intervention met en lumière les mécanismes d'appropriation de la parole d'en haut, de (re)construction de cette parole dans sa réception individuelle à l'âge moderne. Il souligne ce faisant combien, en un âge marqué par la rareté de la parole d'en haut, les écrits privés contribuent à sa réécriture, à sa circulation et à sa diffraction ; témoignant ainsi de formes spécifiques de politisation. Cette seconde session se termine par l'intervention d'Olivier Baude (Orléans) autour des « liaisons dans les “discours” présidentiels ». Elle vient montrer que la parole d'en haut se définit par des pratiques linguistiques distinctes des paroles ordinaires,

au premier rang desquelles la réalisation fréquente des liaisons facultatives. Ce qu'elle trahit ainsi c'est son hyper-allégeance, spécifique, à la langue écrite – hyper-allégeance qui culmine dans la pratique des liaisons sans enchaînement. La question des liaisons (tout à la fois marqueur sociologique et résultat d'un contexte d'élocution) apparaît donc bien comme une question centrale dans la fabrication des paroles d'en haut. Elle l'est tout autant, manifestement, dans leur réception : la fréquence des liaisons facultatives réalisées semble bien, en effet, déterminante dans le succès politique...

La troisième session était consacrée à la mise en scène de la parole d'en haut. Arnaud Suspène (Orléans), avec « Mise en scène de la parole d'en haut sous la République et le Haut-Empire romain », note l'importance de la topographie urbaine comme composante même du discours, notamment au travers de la structure du forum romain, lieu de la parole normative des autorités. Le cadre matériel est adapté au gré des logiques politiques. Il souligne également l'importance de la parole politique dans la culture romaine, autour des notions de débat public et d'échanges. La mise en scène passe alors par la rhétorique dont le but est de convaincre un public théoriquement libre de sa décision. Très présente sous le Haut-Empire, elle participe à l'affirmation de la continuité, et donc de la légitimité, du pouvoir impérial. Les représentations d'Auguste en émetteur de la parole sont ainsi légions, dans une scénographie adaptée à l'auditoire et qui décline une parole : militaire (à destination du soldat), partagée (pour souligner la collégialité du pouvoir), polyphonique (par la monumentalisation de textes de lois) ou anecdotique. Dans ce moment de transition que représente le principat, le prince dit son pouvoir et ainsi l'affirme. Puis Yann Lignereux (Nantes), avec « Les entrées royales en France aux XVI^e-XVII^e siècles : un spectacle de la Parole ? », met l'accent sur l'évolution des entrées, de leur composition et de leurs fonctions. L'entrée veut réaffirmer la majesté royale par la dramatisation et la stupéfaction, grâce à une mise en scène du temps et de l'espace qui la distingue des moments ordinaires du politique. Elle participe ainsi à l'économie discursive du pouvoir, mais selon une transformation assez nette, qui la fait passer de l'éloquence délibérative au théâtre rhétorique d'une parole qui s'impose sans échange. Les entrées des XV^e et XVI^e siècles sont un espace de consentement politique dans lequel la parole suppose un lien de réciprocité et une reconnaissance théorique de la majesté par les sujets. Pourtant, la réplique effective est absente. Au XVII^e siècle, le ton est plus péremptoire ; la parole devient autorité devant un auditoire passif et la fête urbaine devient spectacle. La mise en scène marque alors la distance avec un hermétisme et une subtilité programmatique dont le contenu échappe aux spectateurs. Louis XIV finit par déplacer l'entrée au sein même du château de Versailles, plus précisément dans l'escalier des ambassadeurs, au travers de sujets admiratifs représentés sur les murs. L'entrée est manifestation de la majesté royale et son efficacité tient davantage à l'émotion et au ressenti qu'à la clarté discursive et à la compréhension. Pour sa part, Corinne Legoy (Orléans) s'attache à la censure théâtrale sous la Restauration dans « Ce que le roi ne peut dire. Les interdits de la censure théâtrale sous la Restauration ». Le théâtre apparaît comme un espace politique essentiel. Non seulement, il offre une copie fidèle de la scène du monde et un espace de liberté porteur d'une certaine manifestation politique, mais il met en scène, grâce à la performance des acteurs, une parole d'en haut fréquente et non protégée par le cérémonial politique et ses codes. Dès lors, la censure s'exerce de deux

manières. D'une part, elle doit anticiper les « applications », à savoir les captations de vers par le public qui, par cette appropriation, croise sujet de la pièce et actualité contemporaine. L'acteur, par son jeu ou son costume, facilite l'identification entre roi de scène et roi réel. D'autre part, les censeurs définissent ce que le roi ne peut dire et ainsi, en creux, la perception d'une parole d'en haut idéale. Sont proscrites les références à la Révolution et à l'Empire qui risqueraient de réactiver des divisions ou de rappeler la faillibilité du pouvoir royal. Il en est de même pour les promesses politiques, qui autoriseraient une revendication par le public, ou l'évocation de la vie privée et l'absence de vertus qui donnerait lieu à des détournements. Pour autant, l'attitude des censeurs varie et la barrière de l'interdit peut bouger, ce qui montre l'importance du théâtre dans la mesure de l'expression de la parole d'en haut.

Enfin, la parole est donnée à Chantal Jouanno, qui fut la « plume » de Nicolas Sarkozy de 2002 à 2007. Elle explique comment, tout en respectant le rythme, le phrasé et le lexique de son orateur, une plume bénéficie d'une forme de liberté dans ses écrits. Le sénateur, Jean-Pierre Sueur, élu mais aussi ancien professeur de linguistique, témoigne enfin de l'adaptation presque spontanée de la parole d'en haut aux lieux et circonstances.

La dernière session était consacrée à la réception de la parole d'en haut. Laurent Bourquin (Le Mans), avec « Écrire pour gouverner à distance : Henri IV et Châlons pendant les guerres de la Ligue (1589-1594) », montre que, sous l'Ancien Régime, la lettre est un outil de gouvernement indispensable aux élites locales pour porter la parole royale dans les provinces, et que cette pratique devient cruciale, en temps de conflit, pour assurer le déplacement, l'hébergement et le ravitaillement des troupes, entretenir un réseau de fidèles et consolider le crédit du roi. Les lettres à destination des sujets du Prince en appellent à leur obéissance en contrepartie de sa protection. Ainsi Henri IV ménage-t-il les franchises urbaines de Châlons. Il couvre la ville de bienfaits, mais lui impose le paiement des troupes. Il crée avec les élites municipales un rapport de force à son avantage, les tient au courant de ses victoires, leur explique sa stratégie, et leur offre une vision d'ensemble de l'échiquier national. Il instaure de ce fait une connivence avec les municipalités fidèles, préparant les négociations de paix, en levant leurs préventions, en justifiant sa conversion puis la reddition de Paris, puis en imposant aux notables le retour de l'évêque. En gouvernant à distance, Henri IV s'est construit une crédibilité épistolaire en province. Toujours pour l'époque moderne, Benoist Pierre (Tours) étudie « De l'au-delà vers l'ici-bas. Le discours politico-religieux du clergé aulique à la Renaissance : élaboration et réception ». Le clergé de cour englobe ceux qui rentrent en cour, le clergé de conseil et les membres de la chapelle qui encadrent la vie spirituelle du Prince. Ils sont associés par la parole et par leurs origines : ils portent l'habit et ont été forgés par un itinéraire identique, de la Chapelle vers le Conseil. La parole du clergé de cour consiste en une stratégie de conquête, mais aussi en un programme chrétien de conversion du monde. Ainsi Jean de Reully, orateur de l'Église aux états généraux de Tours en 1584, dénonce la corruption du monde et exhorte le roi à choisir de bons conseillers pour l'informer de la Vérité. Il cumule les fonctions d'aumônier, de précepteur, de confesseur et de conseiller, assure des missions politiques, s'occupe du mariage du roi, l'accompagne en Italie, puis est chargé de mission auprès du Pape. La parole du clergé de cour est donc liée aux normes de la hiérarchie ecclésiastique dont Richelieu cadre le temps de parole, avant le passage du clergé de cour aux prélats de

service avec Mazarin. Puis Emmanuel Fureix (Paris-Est Marne-la-Vallée) évoque « Le charivari politique au XIX^e siècle : un rite de résistance à la parole d'en haut ». Fait de vacarme, de bruissements et tintamarres, d'insultes et de chansons, le Code pénal l'assimile à une contravention de 3^e classe troublant la tranquillité publique. Avec lui, la voix du peuple s'exprime comme une « contre-parole d'autorité », déplaçant le phénomène vers la ville à partir de 1820, en une surveillance démocratique qui assure une transition vers la manifestation. Il s'inscrit dans le mouvement de politisation informelle liée à la restriction des libertés. Il sanctionne le déplacement d'un préfet ou d'un maire populaire, la corruption des élites et la trahison de la représentation, l'écart entre les votes et les professions de foi des élus. Il construit ainsi une parole « populaire », hybride entre archaïsme et modernité, entre cris et paroles raisonnées. Il exprime le droit naturel de manifestation d'opinions et sacralise la parole populaire par une critique parlementaire. François Ploux (Bretagne Sud) analyse, quant à lui, les « Rumeurs et appropriation du discours politique au début de la Troisième République ». Échange de nouvelles non vérifiées et appropriation de celles-ci dans l'ordinaire des conversations, la rumeur irrigue le corps social par une politisation de la communication informelle et s'épanouit quand se dilatent les frontières du politique, en l'absence d'une presse apte à satisfaire la demande sociale. Les marchands ambulants et les migrants sont ses vecteurs privilégiés, encouragée par la fragilisation des légitimités. La parole d'en haut est souvent à l'origine des bruits et fausses nouvelles, y compris à travers le silence qui crée la curiosité sans l'assouvir. La rumeur interagit donc avec la fabrication de la parole d'en haut en postulant le dévoilement d'agissements malveillants au détriment du peuple.

La fin du colloque donne enfin la parole à Christine Albanel, qui fut « plume » de Jacques Chirac durant vingt ans, de la mairie de Paris à la présidence de la République, et à Roland Cayrol, un temps « plume » de Michel Rocard et politiste bien connu du CEVIPOF (Centre d'études de la vie politique française). Christine Albanel témoigne de son travail en collaboration étroite avec Jacques Chirac et de son autonomie, puis de son érosion au fur et à mesure que les conseillers en communication se sont faits plus pressants. En analysant ces dernières années, Roland Cayrol fait écho à ce constat quelque peu pessimiste.

Un colloque très riche, par conséquent, tant par ses choix épistémologiques que par les pistes qu'il ouvre sur l'étude de la parole d'autorité.